

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2018

Délibération A4

Fonds d'aide aux CPI communaux - modification des articles 2, 3 et 4.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 23 février 2007 relatif au fonds d'aide pour la construction ou l'aménagement des centres de première intervention ;

DECIDE

Article unique : les articles 2, 3 et 4 du règlement relatif au fonds d'aide pour les centres de première intervention communaux sont modifiés selon les termes du nouveau règlement, ci-annexé, et qui est approuvé.


Serge DESCOUT